

Fiche descriptive de TFE

« Dans le cadre de la création du nouveau Parc Naturel Régional (PNR), comment réaffirmer l'identité et la vocation d'un territoire emblématique tout en assurant la cohésion entre les acteurs ? »

Mon site de travail de fin d'études se situe au sein d'une aire assez large (100 km²) au sud du département du Gard. Celle-ci est comprise entre les trois villes et villages suivants : Uzès, au nord, Remoulins, au sud-est, et Lédénon, au sud.

Il s'agit d'un territoire faiblement peuplé par rapport aux villes d'Alès (nord), Avignon (est) et Nîmes (sud) situées à proximité. Malgré tout, Uzès avec ses 8500 habitants et Remoulins qui compte 2330 habitants constituent des pôles secondaires voire tertiaires considérablement urbanisés par rapport au contexte rural environnant. Ce contraste témoigne de l'hétérogénéité flagrante de ce terrain d'étude.

En effet, il est tiraillé entre une agriculture en déclin, un tourisme fort mais très localisé, et une expansion urbaine mal contrôlée.

L'âge moyen des agriculteurs en activité ne cesse d'augmenter et les efforts de la chambre d'agriculture sont rarement récompensés. Seule l'activité viticole semble profiter de la notoriété de plusieurs aires d'appellation qui se rencontrent sur ce territoire : les Costières de Nîmes, les Côtes du Rhône et le pays d'Oc.

Le patrimoine naturel et culturel est de taille. Deux des 41 grands sites de France sont là : le célèbre Pont du Gard et les Gorges du Gardon. Des sites classés et protégés au même titre que de nombreux autres comme les garrigues qui font l'objet d'un contrat Natura 2000, les thermes romaines et le village de Lédénon, etc... S'il s'agit d'un tourisme de masse, il est très localisé sur quelques sites clés comme le Pont du Gard. Le territoire sur son ensemble n'est pas vraiment défini dans sa situation touristique.

Parallèlement à cela, les nombreuses petites communes (de 140 à 1500 habitants seulement) n'ont pas bénéficié jusqu'à 2012 d'un outil d'urbanisme assez fort pour assurer une bonne maîtrise du foncier contrairement aux agglomérations de Nîmes, Avignon et Alès, plus en avance sur ce sujet. Or la proximité de ces trois grandes villes font du pays d'Uzès et de Remoulins des aires attrayantes et le laxisme des petites communes a mené à un étalement urbain parfois excessif menant lui même à des conflits d'usage et d'intérêt.

C'est le cas par exemple du circuit de Lédénon, un circuit automobile qui se trouve dans un village classé puisque celui-ci a été créé 10 ans avant le classement du village. Excentré du bourg pendant longtemps, il est aujourd'hui à proximité directe d'habitations, résultat d'un étalement urbain incontrôlé. Une proximité dont les nuisances sonores ne plaît guère aux habitants.

Mais cette non maîtrise de l'aménagement du territoire et ce manque apparent d'orientations territoriales est sur le point de toucher à sa fin. On assiste actuellement à une refonte profonde de la gouvernance territoriale.

Depuis janvier 2012, deux communautés de communes se sont simultanément formées autour d'Uzès et Remoulins : la CCPU (pays d'Uzès) et la CCPG (Pont du Gard). Et elles sont réunies aujourd'hui au sein d'un même syndicat mixte : le Pôle d'équilibre Territorial Rural (PETR) Uzège – Pont du Gard qui est sur le point cette année de valider son SCoT.

D'autre part, une association fondée en 2007, largement soutenue par le syndicat mixte des Gorges du Gardon a obtenu cette année un avis favorable à la création d'un PNR qui pourrait voir le jour en 2022. Ce genre de démarche témoigne non seulement de la singularité du territoire mais aussi de sa cohérence en tant qu'unité propre. Un nouveau parc naturel régional dont la charte reste à définir peut être un excellent levier d'aménagement territorial et de développement local si la réflexion en amont est bien menée. Une

opportunité pour mon travail.

Il reste maintenant à choisir sur le terrain un ou plusieurs sites plus localisés qui fasse(nt) actuellement l'objet d'un fort conflit d'usage ou d'intérêt entre acteurs locaux selon les thématiques évoquées : le tourisme, la conservation du patrimoine et l'urbanisme. Qu'il s'agisse d'une tension entre une zone urbanisée et une zone naturelle ou bien d'un conflit d'usage entre agriculteurs et tourisme par exemple. Puis y apporter une réponse par l'aménagement, le plus en cohérence avec les lignes directrices du nouveau SCoT et qui peut notamment faire usage du nouvel outil qu'est le PNR.

Un autre élément me semble important d'être évoqué. Les communautés d'agglomération d'Alès et de Nîmes métropole se sont unifiées en 2012 pour former le Pôle Métropolitain Nîmes Alès (PMNA). Actuellement, cette nouvelle structure intercommunale ne compte que 350 000 habitants. Lorsque l'on sait que le syndicat mixte du Pays d'Uzès et de Remoulins en compte 50 000, ne peut-on pas imaginer que dans l'ambition d'obtenir le statut de métropole, le Pôle Métropolitain de Nîmes Alès pourrait trouver un intérêt à rallier le syndicat mixte ?